

Bachelier en biopharmaceutique (alternance)

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE FB 113 Acquisition de compétences en milieu professionnel			
Ancien Code	PAFB1B13	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABF1130		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	160 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gaël GILBERT (gael.gilbert@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de confronter l'étudiant à sa pratique professionnelle. L'étudiant réalise un stage chez Aptaskil (centre de référence au métier de la chimie). Ainsi qu'une série de modules pour se préparer à son alternance (Soft Skills, visite d'entreprise, VR...). Cette UE est essentielle pour l'apprentissage en alternance.

L'objectif de cette UE est d'obtenir un stage en alternance à la fin de l'année pour entamer son alternance en bloc 2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biopharmaceutiques**
 - 4.1 Intégrer les connaissances des sciences fondamentales, biomédicales et professionnelles
 - 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles
 - 4.5 Planifier et réaliser des procédures de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire

- 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
- 6.2 Effectuer les interventions nécessaires sur machines et assurer le bon fonctionnement de celles-ci
- 6.3 Veiller au respect des GMP (Bonnes pratiques de fabrication) et des règles de comportement aseptique
- 6.5 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biopharmaceutiques

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de sa pratique professionnelle, l'étudiant est capable de :

- mettre en pratique dans un contexte professionnel toutes les notions théoriques vues en chimie et en sciences du vivant ;
- rédiger un portfolio des compétences techniques et personnelles acquises au cours de l'année ;
- s'exprimer de manière adaptée en fonction du public ;
- agir de façon réflexive et autonome;
- analyser une situation suivant une approche rationnelle ;
- exercer un esprit critique ;
- effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects ;
- planifier et organiser des tâches ;
- agir de manière professionnelle et responsable ;
- respecter la législation et les normes en vigueur ;
- veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAFB1B13A Acquisition de compétences en milieu professionnel 1 160 h / 4 C

Contenu

Formation sur les bonnes pratiques de laboratoire (Aptaskil)

En fonction des modules de formation, l'étudiant réalisera plusieurs missions en lien avec les objectifs de la formation et les acquis d'apprentissages visés.

Démarches d'apprentissage

L'étudiant réalisera un portefeuille reprenant toutes les actions mises en place durant l'année pour l'obtention de son stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Rencontre avec le coordinateur de section pour la réalisation du portefeuille.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 :

- évaluation du portefeuille par le coordinateur de section (avec un entretien éventuel) (80%)
- Intérogation Aptaskil (20%)

•

Q3:

Idem que Q2

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int + Trv	100	Evc + Int + Trv	100
Période d'évaluation						0

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Durant la formation chez Aptaskil, les étudiants restent soumis au règlement des études. Leur présence est obligatoire.

Pour toute absence de 3 jours et plus, un certificat médical est exigé.

Attention qu'une série de modules et d'outils méthodologiques seront prévus dans cette UE. Certains seront donnés par Mme Duponcheel. La présence y est obligatoire, **toute absence non justifiée sera sanctionnée par un retrait de 2 points sur la note finale.**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).